

Monsieur le premier ministre, président du Conseil Constitutionnel,  
Monsieur le vice-président du Conseil d'Etat,  
Madame la directrice des affaires civiles et du Sceau représentant  
Monsieur le ministre de la Justice,  
Monsieur le président de la Cour administrative d'appel,  
Monsieur le secrétaire général du Conseil constitutionnel,  
Monsieur le président représentant Madame le président du tribunal  
administratif de Paris,  
Monsieur le président représentant Monsieur le président du tribunal de  
grande instance de Paris,  
Monsieur le directeur de l'école de Science-Politique,  
Monsieur le secrétaire général de HEC,  
Monsieur le directeur du cabinet du recteur de Paris,  
Monsieur le président du tribunal de commerce de Paris,  
Madame le président du tribunal de commerce de Créteil,  
Monsieur le secrétaire de la Conférence des bâtonniers représentant  
Monsieur le président de la Conférence des bâtonniers,  
Monsieur le président de la Chambre nationale des huissiers,  
Mesdames et Messieurs les hauts magistrats de nos différents ordres  
juridictionnels,  
Mesdames et Messieurs les bâtonniers,  
Mesdames et Messieurs les présidents des syndicats,  
Madame la vice-bâtonnière, chère Dominique,  
Mesdames et Messieurs les membres du conseil de l'Ordre,  
Mesdames et Messieurs les anciens membres du conseil de l'Ordre,  
Mesdames et Messieurs les secrétaires de la Conférence,  
Mes chères consœurs, mes chers confrères,  
Mesdames et Messieurs,

La nouvelle promotion des élèves-avocats de notre Ecole, soit presque 2100 jeunes, est devant vous, fière de votre présence.

Ils seront avocats en 2018.

L'Ecole de formation des barreaux du ressort de la cour d'appel de Paris forme plus de la moitié des avocats français.

C'est notre responsabilité de les former.

C'est leur responsabilité d'apprendre à conforter nos principes fondamentaux.

Pour ces futurs avocats, heureux d'avoir réussi l'examen d'intégration à l'Ecole, c'est un moment d'autant plus important qu'ils doivent prendre la mesure des responsabilités qui seront les leurs dans une profession exigeante tant sur le plan humain qu'intellectuel.

Ils exerceront cette noble profession, en sachant qu'elle est plus qu'un métier, une mission, un service fondé sur des idéaux de liberté et de prééminence du droit.

Nous sommes très honorés que vous ayez accepté, Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Président, de parrainer cette importante promotion de l'Ecole.

Vous rejoignez ainsi la lignée des prestigieux parrains des dix dernières années : Christine Lagarde, Abdou Diouf, Simone Veil, Robert Badinter, Jean-Louis Debré, Jacques Attali, Dominique de La Garanderie, Jean-Yves Le Borgne, Henri Leclerc, Guido Raimondi et Ana Palacio.

Lors de votre intervention devant les élèves de l'école de droit de sciences politiques, en octobre dernier, vous avez évoqué votre souhait et votre engagement : rencontrer jeunes et professionnels de tous milieux, afin de « pratiquer la pédagogie concernant l'institution que vous présidez ».

Vous avez même ajouté que c'était pour vous une responsabilité.

Nous avons été, avec Madame la vice bâtonnière, Dominique Attias, immédiatement touchés et concernés par votre déclaration.

Votre parrainage s'imposait.

Il s'imposait d'autant qu'à l'EFB, vous étiez presque déjà en terrain connu.

Le 26 mai dernier, vous aviez remis le prix Guy Carcassonne à Jérémie Kalfon et Cédric Martins, tous deux élèves-avocats en Ile-de-France.

Depuis le 8 mars 2016, évoquant le Conseil Constitutionnel, vous préconisez sa juridictionnalisation, son rayonnement international et son ouverture.

Vous avez rejoint les avocats en faisant de la Question Prioritaire de Constitutionnalité un point d'orgue de notre paysage judiciaire.

Nous ne doutions donc pas que vous auriez à cœur de transmettre à la promotion dont vous êtes le Parrain, votre fougue et votre passion.

Mais, nous attendons plus de votre parrainage.

Nous comptons que chacune et chacun puissent s'inspirer de votre exemple.

Pour être avocat, il faut être engagé.

Dante a promis aux indécis le plus sombre des enfers.

40 ans d'engagement vous en éloignent aussi sûrement.

Votre parrainage en 2017 s'imposait d'autant qu'il correspond au 40<sup>ème</sup> anniversaire de votre premier mandat, votre parcours en politique ayant débuté en 1977, trois ans après votre adhésion au Parti socialiste.

À 31 ans, vous deveniez adjoint au maire de Grand-Quevilly, puis quelques mois plus tard, député de la quatrième circonscription de la Seine-Maritime où votre cœur est désormais attaché. Ministre du Budget en 1981, vous passez à l'Industrie et à la recherche avant de devenir, à 37 ans, « le plus jeune Premier ministre de la République ».

Un temps incompris pour avoir douté du projet de constitution pour l'Europe, et prédit le résultat d'un référendum négatif qui vous a donné raison, vous fûtes, tout de même, deux fois président de l'Assemblée Nationale, tandis que vous présidiez le groupe socialiste à l'Assemblée Nationale, dans l'opposition.

Vos mandats font de vous l'un des grands défenseurs des droits du Parlement.

Le 16 mai 2012, vous étiez nommé ministre des affaires étrangères et il vous revint de mener une politique extérieure dans une situation particulièrement complexe et périlleuse.

Vous avez mis votre intelligence, votre talent et tout votre sens de la diplomatie au service d'un impératif mondial qui fut un succès, la COP 21.

Le 19 février 2016, vous avez succédé à Jean-Louis Debré à la tête du Conseil Constitutionnel et pris vos fonctions trois semaines plus tard.

Votre carrière témoigne pour vous.

C'est toujours dans les moments les plus difficiles ou les plus ingrats que la République vous a élevé pour le meilleur.

Pour aller au bout de vos convictions, vous n'avez pas hésité à vous exposer.

Européen convaincu, vous avez choisi le non au référendum constitutionnel de 2005 (rejeté par 55% des français) pour défendre une Europe différente, tournée davantage vers la croissance et la solidarité, faisant en quelque sorte le choix du sacrifice pour ce qui s'avère être au final l'avenir de notre continent.

“La conviction est la volonté humaine arrivée à sa plus grande puissance.” écrivait Honoré de Balzac.

Retenons la leçon.

Chers jeunes ici rassemblés, engagez-vous dans une vie de réflexion et de conviction.

Il importe peu que ce courage vous fragilise dans votre carrière car cet engagement est l'honneur des avocats, votre futur état.

Il ne vous suffira pas d'être engagés, il vous faudra, aussi, être ouverts aux autres.

Actuellement, 8% des avocats inscrits au barreau de Paris se dirigent vers l'international et s'installent à l'étranger.

Les avocats parisiens sont les plus nombreux à travailler à l'international.

Ils constituent la plus grande communauté installée au Luxembourg.

Ils ne lâchent rien de leur culture française mais apprennent tant des autres.

Soyons au moins curieux de ce monde installé sur une planète dont la surface ne souffre plus de la moindre terra incognita.

Les femmes et les hommes de la terre sont toujours plus nombreux.

L'eau, le pain et l'énergie n'augmentent pas.

Il nous faut les partager.

Il n'y a pas de partage équitable sans les valeurs du droit.

Il n'est pas possible de comprendre le monde qui nous entoure sans s'intéresser à cette réalité.

Lors d'un discours prononcé, le 5 février 2013, à l'Ecole Normale Supérieure, vous rendiez hommage, Monsieur le président, à cette institution en vous réjouissant qu'elle se soit ouverte à l'international, ce qui lui permet de rester un cœur battant de l'excellence française.

Vous ajoutiez qu'après l'économie et l'écologie, le troisième défi est éducatif et culturel.

Comment ne pas souscrire à ce propos ?

Pensons à la richesse de cette ouverture, apprenons des autres, transmettons aux autres dans le respect et avec la force de nos convictions.

L'ouverture sera aussi, pour vous, chers élèves, l'extraordinaire développement du digital. La profession peut en être bouleversée mais nous nous adapterons en respectant les valeurs qui sont les nôtres. C'est un travail délicat sur lequel nous savons pouvoir compter sur votre génération pour réussir.

Exemple d'engagement et d'ouverture, vous voilà, Monsieur le président, à la tête de nos juges suprêmes, gardien des valeurs fondamentales de notre République.

Le 30 juillet 1903, devant les élèves du lycée d'Albi, Jean-Jaurès s'interrogeait :

*« Dans notre France moderne, qu'est-ce donc que la République ? C'est un grand acte de confiance. Instituer la République, c'est proclamer que des millions d'hommes sauront tracer eux-mêmes la règle commune de leur action ; qu'ils sauront concilier la liberté et la loi, le mouvement et l'ordre (...). Le courage, c'est de comprendre sa propre vie, de la préciser, de l'approfondir, de l'établir et de la coordonner cependant à la vie générale (...). ».*



Nul n'est avocat s'il ne croit à la supériorité des valeurs de la liberté de chacune et de chacun dans le respect de l'intérêt général.

Nos jeunes vont prendre conscience, au sein de notre Ecole, de la dimension et de l'importance de l'éthique et de notre déontologie.

En faisant le choix de cette profession, vous choisissez un engagement, une ouverture mais également la foi en des valeurs supérieures qui justifient que vous soyez combattifs, créatifs, entreprenants, patients, au service de l'humanité, au service de la défense des intérêts de chacune et de chacun, de leurs intérêts individuels en lien avec l'intérêt général, sans que celui-ci puisse les sacrifier.

C'est là tout l'enjeu de la liberté de l'accès au droit et à la justice.

Jean Jaurès ne se contentait pas du souffle de la République, il encourageait et cultivait l'espoir.

Il s'enflammait :

*« L'histoire enseigne aux hommes la difficulté des grandes tâches et la lenteur des accomplissements, mais elle justifie l'invincible espoir. ».*

Quel est notre espoir ?

Qui pourrait vouloir d'une société embrigadée, pré-formatée et gendarmée, nourrie de la confusion cauchemardesque de l'Etat de droit avec le seul droit de l'Etat ?

A quoi serviraient tant de sacrifices s'il n'était question, tout aussi bien de sécurité que de liberté, et de combattre, pour la première d'entre elle, la liberté d'accéder au droit et à la justice, consubstantielle de la liberté de pouvoir être aidé d'un avocat.

Nous vous confions, Monsieur le président, non seulement le parrainage de notre jeunesse mais aussi l'espoir d'une décision qui élèverait, au rang des principes constitutionnels, la liberté, l'indépendance et l'obligation au secret professionnel des avocats.

Un sondage nous apprenait, en septembre 2016, que presque 80% des français veulent qu'un avocat soit à leurs côtés pour protéger leurs libertés, tandis qu'au quotidien, nous constatons un délire législatif ou réglementaire qui soit grignote soit conteste le rôle et les vertus de notre profession.

Cette semaine encore, nous découvrons un texte, certes réglementaire, qui confie au juge, et non pas au Bâtonnier, le soin d'ouvrir les dossiers, sans respect du moindre secret, pour apprécier la valeur quantitative et qualitative de notre prestation en cas d'échec de la négociation d'un divorce, et ce aux seules fins déclarées de diminuer le montant de l'aide juridictionnelle et de rabaisser la France plus bas qu'elle ne l'est déjà en Europe, un français consacrant moins qu'un albanais de la part de ses richesses au financement de l'accès au droit.

Nous n'en finissons plus de protester mais ils n'en finissent plus de nous vouloir délateurs de nos clients, plaideurs privés du droit de plaider, partenaires de justice sans droit ni titre dans les palais de la République, complices muselés, effacés, tout ce que nous ne serons jamais.

Le jour viendra où il faudra trancher et avec conscience, nous savons que vous proclamerez au plus haut des valeurs de la République, les principes de liberté, d'indépendance et d'obligation au secret professionnel, cette dernière étant la première des obligations à laquelle ces jeunes vont devoir prêter serment avant même de pouvoir s'exercer à une pratique.

Puisque ces principes sont fondamentaux pour l'accès au droit, l'accès à la justice et la confiance en la République, la simple reconnaissance constitutionnelle de ces principes garantira notre présent et protégera l'avenir de ces jeunes et surtout, le présent et l'avenir de nos concitoyens, ceux que nous avons mission de servir lorsqu'ils ont besoin de l'essentiel, lorsqu'ils ont besoin de droit et de justice.